

Le 28 AVR. 2026

Bureau du courrier

N° 06_15_04_26

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C. DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 07/04/2026 s'est réuni sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

Membres en exercice : 32 – Présents : 30 - Votants : 31

Présents :

Michel GUIRAL, Eve BREZET, Michel ROUZAIRE, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Marie-France PROUHEZE, Vanessa ASTIER, Alain ASTRUC, Alain BRUN, Nicole DALLE-SALLES, Sabine DOUMERGUE-REAU, Frédéric FLORANT, Denis GRAS, Bernard BEAUFILS, Eric MALHERBE, François HERMET, Vincent HERMET, Laurence JAILLET, Daniel LONGEAC, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Céline PERIGAUD, Emmanuel PIGNOL, Laurent PRAT, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

Représentés :

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Jean-François MONTIALOUX

Absents :

Patrice GRIMOUD

Secrétaire de séance : Olivier PRIEUR

Approbation Charte de l'Elu Local

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du Président et des vice-présidents, le nouveau Président doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le Président

PROCEDE à la lecture de la Charte de l'élu local.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix pour)

PREND ACTE de la charte de l'élu local.

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
M. Michel GUIRAL

La Secrétaire de séance
M. Olivier PRIEUR



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 28 AVR. 2026

Bureau du courrier